

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 15 mai 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 20 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier, Hervé Noël, Gérard Jambou, Isabelle Baltus Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Bernard Nedellec, Patrick Vaineau, Jeannette Boulic, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Michäel Quernez
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

17. INCENDIE DE LA CATHEDRALE NOTRE-DAME DE PARIS :
FONDATION DU PATRIMOINE

Exposé :

Le 15 avril dernier, un violent incendie a ravagé la cathédrale Notre-Dame de Paris, un des monuments les plus visités en Europe.

Cet édifice religieux fait partie du patrimoine national auquel chaque français est viscéralement attaché.

Il semblerait que le feu s'est déclaré au niveau des échafaudages installés sur le toit, qui faisait l'objet de restauration programmée (pas rénovation).

La flèche, installée par Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879) au XIXe siècle culminant à 93 mètres de haut est également tombée sous les flammes.

Aucune victime n'est heureusement à déplorer mais les dégâts matériels sont extrêmement importants : l'arrière de la toiture de la cathédrale, la charpente, la flèche et le mobilier religieux présent à l'intérieur de l'édifice sont endommagés.

Pour restaurer Notre-Dame de Paris, la Fondation du Patrimoine lance un appel au don.

La Fondation du Patrimoine apporte un soutien appuyé à la Ville de Quimperlé pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique de notre Ville.

Afin de participer à l'effort national pour la restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Paris et pour consolider les liens de la Ville avec la Fondation du Patrimoine, il est proposé l'attribution d'une aide exceptionnelle de 1 000 €.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une aide exceptionnelle de **1 000 €** à la Fondation du Patrimoine en vue de la restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Paris.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 29 avril 2019

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à la majorité (2 abstentions).



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.